



AVENANT N°2 A LA CONVENTION N°C2019/39

RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION PAR LA SOCIETE SERGIC ET SON PRESTATAIRE ELIOR ENTREPRISES D'UN RESTAURANT D'ENTREPRISE AU BENEFICE DES AGENTS DE LA VILLE DE MALAKOFF ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS EN DATE DU 2 OCTOBRE 2019 : REVISION DES PRIX AU 01/01/2024

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'association de gestion du restaurant inter-entreprises de l'immeuble AXE SUD, géré par la Société SERGIC ENTREPRISES, dont le siège social se situe 45, rue de Lourmel à Paris (75015) identifié au SIRET sous le n°377 956 636 00023, représentée par **Emilie AUGUY**, en qualité de responsable du service copropriété, désignée dans la présente convention sous la dénomination « **l'accueillant** »

D'UNE PART,

ET

ELIOR ENTREPRISES,

Société par Actions simplifiée au capital de 231 440 euros
dont le siège social est au 9-11, Allée de l'Arche à Paris la Défense CEDEX (92032
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 413 901 760,

Représentée par Monsieur Sébastien **ORGÉ**, en qualité de Directeur Régional, dûment habilité,

Désignée dans la présente convention sous la dénomination le « **restaurateur** »,

ET

La VILLE DE MALAKOFF,

Collectivité Territoriale, personne morale de droit public dont le siège social se situe à l'Hôtel de ville, 1, place du 11 novembre à MALAKOFF (92240), représentée par la Maire en exercice Jacqueline BELHOMME, habilitée aux présentes en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par le conseil municipal en date du 16 juin 2015, désignée dans la présente convention sous la dénomination « **l'accueilli** » ;

D'AUTRE PART,

LA REVISION DES PRIX AU 01/01/2024

IL EST EN CONSEQUENCE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 5-1 EN PAIEMENT DU DROIT D'ACCES

Le présent avenant a pour objet :

- Augmentation des tarifs :

Droit d'admission 8,02 € T.T.C (huit euros et 2 centimes)

Droit d'entrée 1,70 € T.T.C (un euro et soixante dix centimes)

Pour un total de 9,72 € T.T.C (neuf euros et soixante-douze centimes)

Envoyé en préfecture le 26/01/2024
Reçu en préfecture le 26/01/2024
Publié le 
ID : 092-219200466-20240122-DEC2024_38-AR

ARTICLE 2 - PORTEE :

Les dispositions du présent avenant prennent effet le 1^{er} janvier 2024

Toutes les dispositions de la convention n°C2019/39 et de ses annexes non modifiées par l'effet des présentes demeurent inchangées.

ARTICLE 3 - ANNEXE :

Est annexé au présent avenant, le document suivant :

Révision des prix applicables au 1^{er} janvier 2024

Fait à ...

En triple original

POUR L'ACCUEILLANT

Emilie AUGUY

Responsable service copropriété

RIE AXE SUD

Le

POUR LE RESTAURATEUR

Sébastien ORGÉ

Directeur Régional

Le

POUR L'ACCUEILLI

Jacqueline BELHOMME

Maire

Le

SIGNATURE

SIGNATURE

SIGNATURE

CDPF 106867
Exploitation : RIE AXE SUD

NOUVEAUX PRIX APPLICABLES AU 1^{ER} JANVIER 2024

Alimentaire :

Mois de Référence	Moyenne des 12 derniers mois de l'indice des prix à la consommation - Base 2015 Ensemble des ménages - France Alimentation y compris restaurants, cantines, cafés Identifiant : 01763856
septembre-23	124,75
septembre-22	112,35

Coûts fixes :

Mois de Référence	52% de l'indice N°10562728 : salaire horaire de base ouvriers activités économiques (act. Scientifiques, techniques, serv.adm) + 30% de l'indice N°10562766 : salaire horaire de base ouvriers activités économiques (transports, entreposage)
T2 2023	95,30
T2 2022	89,93

Formule :

$$0,5 \times \frac{124,75}{112,35} + 0,5 \times \frac{95,30}{89,93} = 1,0851$$

Soit une hausse de : 8,51%

ALIMENTAIRES

Hors-d'Œuvre	Prix actuels HT	Indice de révision	Prix révisés HT	Prix révisés TTC*
Fromages - Dessert				
Catégorie 1	0,28 €	1,0851	0,30 €	0,33 €
Catégorie 2	0,55 €	1,0851	0,60 €	0,66 €
Catégorie 3	0,83 €	1,0851	0,90 €	0,99 €
Catégorie 4	1,10 €	1,0851	1,20 €	1,32 €
Catégorie 5	1,38 €	1,0851	1,50 €	1,65 €
Salad'bar				
Ravier	1,10 €	1,0851	1,20 €	1,32 €
Petite Assiette	1,66 €	1,0851	1,80 €	1,98 €
Grande Assiette	2,06 €	1,0851	2,24 €	2,46 €
Plats Principaux				
Catégorie 1	2,06 €	1,0851	2,24 €	2,46 €
Catégorie 2	2,48 €	1,0851	2,69 €	2,96 €
Catégorie 3	2,89 €	1,0851	3,14 €	3,45 €
Catégorie 4	3,30 €	1,0851	3,58 €	3,93 €
Catégorie 5	3,72 €	1,0851	4,03 €	4,44 €
Légumes seuls	1,38 €	1,0851	1,50 €	1,65 €
Boissons				
De	0,67 €	1,0851	0,73 €	0,80 €
A	1,49 €	1,0851	1,62 €	1,78 €
Café	0,67 €	1,0851	0,73 €	0,80 €

* Taux TVA 10%

ADMISSIONS

	Prix actuels HT	Indice de révision	Prix révisés HT	Prix révisés TTC*
Tranche 1	6,72 €	1,0851	7,29 €	8,02 €

* Taux TVA 10%